



## C-SYSTEMS 10 10 CFS comp. B standard

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Norme C-10 10 CFS B  
UFI : T030-10UD-K004-7WHC

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de : Durcisseur pour résine époxy  
substance/du mélange

#### 1.3. Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de l'entreprise: **CECCHI GUSTAVO & C. SRL.**

Adresse: **Via M. Coppino, 253**

Emplacement et état: **55049 VIAREGGIO (LU) ITALIE**

**TÉL. +39 0584 383694**

e-mail de la personne compétente responsable de la fiche de données de sécurité : **info@cecchi.it**

Responsable de la mise sur le marché : **CECCHI GUSTAVO & C. srl**

#### 1.4. Numéro d'urgence

Pour toute information urgente, contactez le : 0584/383694 heures de bureau 8h30-12h30, 14h00-18h30 du lundi au vendredi

---

### SECTION 2 : identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Classification (RÈGLEMENT (CE) N. 1272/2008) Toxicité**

aiguë, catégorie 4

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë, catégorie 4

H332 : Nocif par inhalation.

Corrosion cutanée, sous-catégorie 1B

H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Lésions oculaires graves, catégorie 1

H318 : Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.

Danger à long terme (chronique) pour l'environnement aquatique, catégorie 3

H412 : Nocif pour la vie aquatique, entraîne des effets néfastes à long terme.

**2.2 Éléments de l'étiquette****Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) N. 1272/2008)**

Pictogrammes de danger :



Avertissement : Danger

Avis d'avertissement : H302 + H332 H314 Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation. Il provoque de graves brûlures cutanées et de graves lésions oculaires.

H317 Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

H412 Nocif pour la vie aquatique avec des effets durables.

Descriptions supplémentaires des risques : EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

Conseils de prudence : **La prévention:**

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P273 Ne pas disperser dans l'environnement.

P280 Porter des gants/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ une protection auditive.

**Réaction:**

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LE PEAU (ou cheveux) : Enlever immédiatement tout vêtement contaminé. Rincer la peau.

P304 + P340 + P310 EN CAS D'INHALATION : Transport le blessé à l'air libre et le maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC YEUX : Rincer abondamment pendant plusieurs minutes. Retirez toutes les lentilles de contact si cela est facile à faire. Continuez à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Composants dangereux à indiquer sur l'étiquette :

Polymère de MXDA

bicyclo[2.2.1]heptanebis(méthylamine)

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

m-phénylènebis(méthylamine)

4,4'-isopropylidènediphénol, produits de réaction oligomères avec le 1-chloro-2,3-époxypropane, produits de réaction avec la m-phénylènebis(méthylamine)

4,4'-isopropylidènediphénol, produits de réaction oligomères avec le 1-chloro-2,3-époxypropane, produits de réaction avec la 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

**2.3 Autres dangers**

Cette substance/ce mélange ne contient aucun composant considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des concentrations de 0,1 % ou plus.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2 Mélanges**

Nature chimique

: Formulation à base d'amines cycloaliphatiques

**Composants dangereux**

Nom chimique	n ° CAS N° CE/Liste Nombre de inscription	Classification (RÉGULATION (CE) n° 1272/2008)	concentration Et (%)
Polymère de MXDA	Non attribué /	Toxicité aiguë.4 ; H302 Toxicité aiguë.4 ; H332 Skin Sens.1 ; H317 Chronique aquatique3 ; H412	> = 50-<= 100
bicyclo[2.2.1]heptanebis(méthylamine)	56602-77-8 260-280-7 01-2120752792-48	Toxicité aiguë.4 ; H302 Peau Corr.1C ; H314 Oeil Dam.1 ; H318 Chronique aquatique3 ; H412	> = 12,5-< 20
3-aminométhyl-3,5,5- triméthylcyclohexylamine	2855-13-2 220-666-8 01-2119514687-32	Toxicité aiguë.4 ; H302 Toxicité aiguë.4 ; H312 Peau Corr.1B ; H314 Oeil Dam.1 ; H318 Skin Sens.1 ; H317 Chronique aquatique3 ; H412	> = 10-< 12,5
m-phénylènebis(méthylamine)	1477-55-0	Toxicité aiguë.4 ; H302	> = 5-< 7

	216-032-5 01-2119480150-50	Toxicité aiguë.4 ; H332 Peau Corr.1B ; H314 Skin Sens.1B ; H317 Chronique aquatique3 ; H412	
l'alcool benzylique	100-51-6 202-859-9 01-2119492630-38	Toxicité aiguë.4 ; H302 Toxicité aiguë.4 ; H332 Eye Irrit.2 ; H319	> = 3-< 5
phénol, styrène	61788-44-1 262-975-0	Chronique aquatique2 ; H411	> = 3-< 5
4,4'-isopropylidènediphénol, produits de réaction oligomères avec le 1-chloro-2,3-époxypropane, produits de réaction avec le m-phénylènebis(méthylamine)	113930-69-1 01-2119965162-39	Oeil Dam.1 ; H318 Peau Corr.1B ; H314 Skin Sens.1 ; H317 Chronique aquatique2 ; H401	> = 1-< 2,5
4,4'-isopropylidènediphénol, produits de réaction oligomères avec le 1-chloro-2,3-époxypropane, produits de réaction avec la 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	38294-64-3 01-2119965165-33-0011	Peau Corr.1B ; H314 Oeil Dam.1 ; H318 Skin Sens.1 ; H317 Chronique aquatique3 ; H412	> = 0,5-< 1
acide salicylique	69-72-7 200-712-3 01-2119486984-17	Toxicité aiguë.4 ; H302 Oeil Dam.1 ; H318 Repr.2 ; H361d	> = 0,5-< 1

Pour des explications sur les abréviations, voir le paragraphe 16.

## SECTION 4 : premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

informations générales	: Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Restez au chaud dans une pièce calme. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.
Si inhalé	: Déplacer à l'air frais. Mettez la personne concernée en position de repos et gardez-la au chaud. Si inconscient, placer sur le côté en position stable et consulter un médecin. Si les symptômes persistent, consultez un médecin. En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle.
En cas de contact avec la peau	: Laver immédiatement avec du savon et beaucoup d'eau. Ne pas utiliser de solvants ou de diluants. S'il entre en contact avec les vêtements, retirez-les. Les brûlures doivent être traitées par un médecin.
En cas de contact avec les yeux	: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, également sous le paupières, pendant au moins 15 minutes.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin. Si cela est facile, retirez les lentilles de contact, si elles sont portées.

Si ingéré : NE PAS faire vomir.  
Si la victime vomit en étant allongée sur le dos, se tourner sur le côté. Appelez immédiatement un médecin.  
Faire boire de petites quantités d'eau.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Brûler  
sensation de brûlure superficielle.  
  
Irritation sévère

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : La procédure de premiers secours doit être convenue  
consulter le médecin du travail compétent.

---

### SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction Moyens

d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone (CO2)  
Mousse  
Poudre sèche  
Brouillard aqueux

Moyens d'extinction inappropriés : Pas connu.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques d'incendie spécifiques : La pression dans des récipients hermétiquement fermés peut augmenter sous l'effet de la chaleur.  
Refroidir les récipients fermés près des flammes avec de l'eau nébulisée.  
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome alimentation en air indépendante. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Plus d'informations : En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.  
Utiliser des systèmes d'extinction compatibles avec la situation locale et le milieu environnant.  
Évacuer immédiatement le personnel vers des zones sûres.  
Empêcher l'eau des extincteurs de contaminer l'eau

eaux de surface ou souterraines.

---

## SECTION 6 : Mesures en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Se référer aux mesures de protection listées dans les rubriques 7 et 8.  
Évacuer le personnel vers des zones sûres.  
Utiliser un équipement de protection individuelle. Fournir une ventilation adéquate.  
Informez les autorités compétentes en cas de fuite de gaz, ou s'il pénètre dans les tuyaux, le sol ou les égouts.

### 6.2 Précautions environnementales

Précautions environnementales : Ne pas permettre le déversement incontrôlé du produit dans l'environnement.  
Empêcher le matériau de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.  
Les autorités locales doivent être informées si les fuites ne peuvent pas être contenues.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de récupération : Sécher avec des matériaux inertes (par ex. sable, gel de silice, liant acide, liant universel, sciure de bois). Contenir et recueillir le déversement avec un matériau absorbant non combustible (tel que du sable, de la terre, de la terre de diatomées, de la vermiculite) et le placer dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales ou nationales (voir section 13).  
  
Recueillir et transférer dans un récipient correctement étiqueté.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Voir la section 8 pour l'équipement de protection individuelle.

---

## SECTION 7 : Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Avertissements pour une utilisation en toute sécurité : Assurer un renouvellement d'air et/ou une extraction suffisants dans les environnements de travail. Ne pas respirer les vapeurs ou aérosols.  
Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux.  
Portez des vêtements de protection.  
Les personnes ayant des antécédents d'hypersensibilité cutanée ou d'asthme, d'allergies chroniques ou de maladies respiratoires récurrentes ne doivent pas être employées dans un processus dans lequel ce mélange est utilisé.

Indications contre l'incendie et l'explosion	: Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources de allumage.
Mesures d'hygiène	: Assurer une ventilation adéquate. Se laver les mains et le visage avant pauses et immédiatement après avoir manipulé le produit.

## 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences relatives aux entrepôts et aux conteneurs	: Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver dans des récipients correctement étiquetés. Pour préserver la qualité du produit, ne pas stocker près d'une source de chaleur et ne pas exposer à la lumière directe.
Informations complémentaires sur les conditions de stockage	: Protéger de l'humidité.
Indications pour le stockage avec d'autres produits	: Tenir à l'écart des isocyanates. Ne pas stocker à proximité d'acides. Tenir à l'écart des agents oxydants.
Les autres informations	: Stable à température et conditions ambiantes normales pression.

## 7.3 Utilisations finales particulières

Utilisations particulières	: Consulter la notice technique d'utilisation de ce substance/mélange.
----------------------------	--

---

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

### Niveau dérivé sans effet (DNEL) selon le règlement (CE) n° 1907/2006 :

l'alcool benzylique	: Utilisation finale : Travailleurs Voie d'exposition : Inhalation Effets potentiels sur la santé : exposition à court terme, effets systémiques Valeur : 450mg/m3
	: Utilisation finale : Travailleurs Voie d'exposition : Inhalation Effets potentiels sur la santé : exposition à long terme, effets systémiques Valeur : 90mg/m3
	: Utilisation finale : Travailleurs Voies d'exposition : contact avec la peau Effets potentiels sur la santé : exposition à court terme, effets systémiques Valeur : 47 mg/kg
	: Utilisation finale : Travailleurs Voies d'exposition : contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé : exposition à long terme, effets systémiques

Valeur : 9,5 mg/kg

Utilisation finale : Consommateurs

Voies d'exposition : Ingestion

Effets potentiels sur la santé : exposition à court terme, effets systémiques

Valeur : 25 mg/kg

Utilisation finale : Consommateurs

Voies d'exposition : Ingestion

Effets potentiels sur la santé : exposition à long terme, effets systémiques

Valeur : 5mg/kg

Utilisation finale : Consommateurs

Voies d'exposition : Inhalation

Effets potentiels sur la santé : exposition à court terme, effets systémiques

Valeur : 40,55 mg/m<sup>3</sup>

Utilisation finale : Consommateurs

Voies d'exposition : Inhalation

Effets potentiels sur la santé : exposition à long terme, effets systémiques

Valeur : 8,11 mg/m<sup>3</sup>

Utilisation finale : Consommateurs

Voies d'exposition : contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé : exposition à court terme, effets systémiques

Valeur : 28,5 mg/kg

Utilisation finale : Consommateurs

Voies d'exposition : contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé : exposition à long terme, effets systémiques

Valeur : 5,7 mg/kg

: Utilisation finale : Travailleurs

Voie d'exposition : Inhalation

Effets potentiels sur la santé : effets systémiques à long terme

Valeur : 0,493 mg/m<sup>3</sup>

Utilisation finale : Travailleurs

Voie d'exposition : cutanée

Effets potentiels sur la santé : effets systémiques à long terme

Valeur : 0,14 mg/kg

Utilisation finale : Consommateurs

Voies d'exposition : Inhalation

Effets potentiels sur la santé : effets systémiques à long terme

Valeur : 0,074 mg/m<sup>3</sup>

Utilisation finale : Consommateurs

Voie d'exposition : Cutanée

Effets potentiels sur la santé : effets systémiques à long terme

Valeur : 0,05 mg/m<sup>3</sup>

4,4'-isopropylidènediphénol,  
produits de réaction oligomères  
avec le 1-chloro-2,3-  
époxypropane, réaction  
produits avec 3-  
aminométhyl-3,5,5



Utilisation finale : Consommateurs

Voie d'exposition : Orale

Effets potentiels sur la santé : effets systémiques à long terme

Valeur : 0,05 mg/m<sup>3</sup>**Concentration prédite sans effet (PNEC) selon le règlement (CE) n° 1907/2006 :**

l'alcool benzylique

: Eau fraîche

Valeur : 1 mg/l

Eau de mer

Valeur : 0,1 mg/l

Sédiment d'eau douce

Valeur: 5,27 mg/kg

Sédiments marins

Valeur : 0,527 mg/kg

Sol

Valeur : 0,456 mg/kg

Station d'épuration Valeur : 39 mg/l

Libérations intermittentes

Valeur : 2,3 mg/l

4,4'-isopropylidènediphénol,  
produits de réaction oligomères  
avec le 1-chloro-2,3-  
époxypropane, réaction  
produits avec 3-  
aminométhyl-3,5,5

: Eau fraîche

Valeur : 0,011 mg/l

Eau de mer

Valeur : 0,001 mg/l

Station d'épuration Valeur: 10 mg/l

|

Sédiment d'eau douce

Valeur : 4320 mg/kg

Sédiments marins

Valeur : 432 mg/kg

Sol

Valeur : 864 mg/kg

3-aminométhyl-3,5,5-  
triméthylcyclohexylamine

: Eau fraîche

Valeur : 0,06 mg/l

Eau de mer

Valeur : 0,006 mg/l

Libérations intermittentes

Valeur : 0,23 mg/l

Sédiment d'eau douce

Valeur : 5,784 mg/kg

Sédiments marins

Valeur : 0,578 mg/kg

Station d'épuration Valeur : 3,18 mg/l

Sol

Valeur : 1,121 mg/kg

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Contrôles techniques appropriés

Système de ventilation par aspiration efficace

Ventilation efficace dans toutes les zones de processus

### Protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protection latérale selon à la norme EN166  
Ne portez pas de lentilles de contact.  
Assurez-vous que les douches oculaires et les douches d'urgence sont proches du poste de travail.

Protection des mains

Matériel

Remarques

: Gants de protection selon EN 374. : Caoutchouc nitrile

Protection de la peau et du corps

: Vêtement de protection  
Protection préventive de la peau recommandée

Protection respiratoire

: Utiliser un respirateur lors de manipulations impliquant une éventuelle exposition à la vapeur du produit.  
La classe de filtre du respirateur doit être adaptée à la concentration maximale prévue du contaminant (gaz/vapeur/particules) qui pourrait survenir lors de la manipulation du produit. Si la concentration est dépassée, un appareil respiratoire autonome doit être utilisé.  
Type de filtre suggéré :  
Filtre - ABEK  
L'équipement doit être conforme à la norme EN 14387

Mesures de protection

: Éviter le contact avec la peau.  
Porter des vêtements de protection appropriés.

### Contrôles de l'exposition environnementale

informations générales

: Ne pas permettre le déversement incontrôlé du produit dans l'environnement.  
Empêcher le matériau de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.  
Les autorités locales doivent être informées si les fuites ne peuvent pas être contenues.

---

## SECTION 9: propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

J'attends : liquide

Couleur : Ambre

Odeur : ammoniacal

Seuil olfactif : non déterminé

pH	: 11,1%
Point de fusion/point de congélation	: N'est pas applicable
Point/intervalle d'ébullition	: > 150°C
point de rupture	: 100°C
Taux d'évaporation	: non déterminé
Limite supérieure d'explosivité	: N'est pas applicable
Limite inférieure d'explosivité	: N'est pas applicable
La pression de vapeur	: N'est pas applicable
Densité de vapeur relative	: non déterminé
Densité	: 1,015 g/cm <sup>3</sup> (25 °C)
Densité apparente	: non déterminé
Solubilité/solubilités. Solubilité dans d'autres solvants	: non déterminé
Coefficient de partage : noctanol/eau	: Pas de données disponibles
Température d'allumage	: N'est pas applicable
Température de auto-inflammation	: N'est pas applicable
Décomposition thermique	: Méthode : Aucune donnée disponible
Viscosité Viscosité, dynamique	: 350 - 550 mPa.s (25 °C)
Viscosité, cinématique	: non déterminé
Propriétés explosives	: N'est pas applicable
Propriétés oxydantes	: N'est pas applicable
<b>9.2 autres informations</b>	
Tension superficielle	: non déterminé
Point de sublimation	: N'est pas applicable

---

## SECTION 10 : stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Stable dans les conditions de stockage recommandées.

### 10.2 Stabilité chimique

Aucune décomposition si stocké et appliqué selon les instructions.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

réactions dangereuses : Réagit avec les substances suivantes :  
Acides  
Agents oxydants forts

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Pas de décomposition si utilisé comme prévu  
instructions.

### 10.5 Matériaux incompatibles

Matériaux à éviter : Acides forts  
Agents oxydants forts

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Ce produit peut libérer les éléments suivants :  
Oxydes d'azote (NOx)  
Monoxyde de carbone  
Dioxyde de carbone (CO2)

---

## RUBRIQUE 11: informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

##### Produit:

Toxicité orale aiguë : Estimation de la toxicité aiguë : 539,16 mg/kg  
Méthode : Méthode de calcul

Toxicité aiguë pour inhalation : Estimation de la toxicité aiguë : 2,28 mg/l  
Durée d'exposition : 4 h Atmosphère  
d'essai : poussière/brouillard  
Méthode : Méthode de calcul

Toxicité cutanée aiguë : Estimation de la toxicité aiguë : > 2,000 mg/kg  
Méthode : Méthode de calcul

Toxicité aiguë (par d'autres voies d'administration) :  
Remarques : Aucune donnée disponible

**Composants:****l'alcool benzylique:**

Toxicité aiguë pour inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 4.178 mg/l  
Temps d'exposition : 4 h Atmosphère  
de test : poussière/brouillard  
Méthode : Ligne directrice 403 de l'OCDE BPL :  
oui

**Corrosion/irritation cutanée****Produit:**

Remarques : Aucune donnée disponible

**Composants:****l'alcool benzylique:**

Espèce : Sur lapin  
Méthode : Ligne directrice 404 de l'OCDE  
Résultat : Aucune irritation de la peau  
BPL : oui

**4,4'-isopropylidènediphénol, produits de réaction oligomères avec le 1-chloro-2,3-époxypropane, produits de réaction avec le 3-aminométhyl-3,5,5 :**

Espèce : Peau humaine  
Évaluation : Provoque des brûlures.  
Méthode: Ligne directrice 431 de l'OCDE Résultat:  
Provoque des brûlures.  
BPL : oui

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire****Produit:**

Remarques : Aucune donnée disponible

**Composants:****l'alcool benzylique:**

Espèce : Sur lapin  
Méthode: OCDE ligne directrice 405 Résultat:  
Irritant pour les yeux  
BPL : oui

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée****Produit:**

Remarques : Aucune donnée disponible

**Composants:****4,4'-isopropylidènediphénol, produits de réaction oligomères avec le 1-chloro-2,3-époxypropane, produits de réaction avec le 3-aminométhyl-3,5,5 :**

Évaluation : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

### Mutagenicité des cellules germinales

#### Composants:

**4,4'-isopropylidènediphénol, produits de réaction oligomères avec le 1-chloro-2,3-époxypropane, produits de réaction avec le 3-aminométhyl-3,5,5 :**

Génotoxicité in vitro : Type de test : test d'Ames  
Espèce testée: Salmonella typhimurium Activation  
métabolique: avec et sans activation métabolique  
Méthode: Ligne directrice 471 de l'OCDE  
Résultat : négatif  
BPL : oui

### Cancérogénicité

#### Produit:

Remarques : Aucune donnée disponible

#### Toxicité pour la reproduction

#### Produit:

Effets sur la fertilité : Remarques : Aucune donnée disponible  
Remarques : Aucune donnée disponible

Effets sur le développement foetal : Remarques : Aucune donnée disponible  
Remarques : Aucune donnée disponible

#### Composants:

**4,4'-isopropylidènediphénol, produits de réaction oligomères avec le 1-chloro-2,3-époxypropane, produits de réaction avec le 3-aminométhyl-3,5,5 :**

Effets sur le développement foetal : Type de test : Prénatal  
Espèce : Rat  
Souche : Sprague-Dawley  
Mode d'application : Orale  
Toxicité générale Maternelle : Aucun niveau de nocivité observé : 100 mg/kg de poids corporel  
Tératogénicité : Aucun niveau nocif observé : 250 mg/kg de poids corporel  
Toxicité pour le développement : Aucun niveau de nocivité observé : 250 mg/kg de poids corporel  
Toxicité embryo-foetale. : Aucun niveau nocif observé : 250 mg/kg de poids corporel  
Méthode : Ligne directrice 414 de l'OCDE BPL : oui

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

#### Produit:

Remarques : Aucune donnée disponible

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

#### Toxicité à doses répétées

##### Produit:

Remarques : Aucune donnée disponible

##### Composants:

#### 4,4'-isopropylidènediphénol, produits de réaction oligomères avec le 1-chloro-2,3-époxypropane, produits de réaction avec le 3-aminométhyl-3,5,5 :

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : 10 mg/kg

LOAEL : 100 mg/kg

Mode d'application : Oral

Temps d'exposition : 90 j

Méthode : Ligne directrice 408 de l'OCDE BPL :

oui

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : 30 mg/kg

Mode d'application : Oral

Temps d'exposition : 28 j

Méthode : Ligne directrice 407 de l'OCDE BPL :

oui

#### Toxicité par aspiration

##### Composants:

#### 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine :

Il n'y a pas de classification pour la toxicité par aspiration

#### Plus d'informations

##### Produit:

Remarques : Aucune donnée disponible

## ARTICLE 12 : informations écologiques

### 12.1 Toxicité

##### Produit:

Toxicité pour les poissons : Remarques : Aucune donnée disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : Remarques : Aucune donnée disponible

##### Composants:

#### 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine :

Toxicité pour les poissons	: CL50 (Leuciscus idus (Leuciscus doré)): 110 mg/l Durée d'exposition : 96 h Type de test : Test semi-statique Méthode : Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.1. BPL : oui
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (puce d'eau)): 23 mg/l Durée d'exposition : 48 h Type de test : Test statique Méthode : Ligne directrice 202 de l'OCDE BPL : oui
Toxicité pour les algues	: EC50r (Scenedesmus capricornutum (Algue d'eau douce)): > 50mg/l Durée d'exposition : 72 h Type de test : Test statique Méthode : Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.3. BPL : oui
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: NOEC : 3 mg/l Temps d'exposition : 21 j Espèce : Daphnia magna (puce d'eau) Type de test : test semi-statique BPL : oui

**l'alcool benzylique:**

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (puce d'eau)): 230 mg/l Temps de pose : 48 heures Méthode : Ligne directrice 202 de l'OCDE BPL : oui
Toxicité pour les algues	: EC50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)) : 770mg/l Durée d'exposition : 72 h Type de test : Test statique Méthode : Ligne directrice 201 de l'OCDE BPL : oui

**4,4'-isopropylidènediphénol, produits de réaction oligomères avec le 1-chloro-2,3-époxypropane,  
produits de réaction avec le 3-aminométhyl-3,5,5 :**

Toxicité pour les poissons	: LL50 (Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)) : 70,7 mg/l Durée d'exposition : 96 h Type de test : Test statique Méthode : Ligne directrice 203 de l'OCDE BPL : oui
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: EL50 (Daphnia magna (puce d'eau)): 11,1 mg/l Durée d'exposition : 48 h Type de test : Test statique Méthode : Ligne directrice 202 de l'OCDE BPL : oui
Toxicité pour les algues	: EL50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)) : 79,4 mg/litre



Durée d'exposition : 72 h  
 Type de test : Test statique  
 Méthode : Ligne directrice 201 de l'OCDE BPL :  
 oui

Toxicité pour les bactéries : (boues activées) : > 1 000 mg/l  
 Temps de pose : 3 heures  
 Type de test : Inhibiteur de la respiration  
 Méthode : Ligne directrice 209 de l'OCDE BPL :  
 oui

## 12.2 Persistance et dégradabilité

### Produit:

Biodégradabilité : Remarques : Aucune donnée disponible

Élimination physico-chimique : Remarques : Aucune donnée disponible

### Composants:

#### 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine :

Biodégradabilité : Type de test : aérobie  
 Résultat : Difficilement biodégradable. Méthode :  
 Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.4.A. BPL : oui

#### 4,4'-isopropylidènediphénol, produits de réaction oligomères avec le 1-chloro-2,3-époxypropane, produits de réaction avec le 3-aminométhyl-3,5,5 :

Biodégradabilité : Type de test : aérobie  
 Inoculum : boue activée  
 Résultat : Non biodégradable  
 Biodégradation : 0 %  
 Temps d'exposition : 28 j  
 Méthode : Ligne directrice 301F de l'OCDE BPL :  
 oui

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

### Produit:

Bioaccumulation : Remarques : Aucune donnée disponible

### Composants:

#### 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine :

Coefficient de partage : : log Poe : 0,99  
 noctanol/eau Méthode : Ligne directrice 107 de l'OCDE BPL :  
 oui

#### 4,4'-isopropylidènediphénol, produits de réaction oligomères avec le 1-chloro-2,3-époxypropane, produits de réaction avec le 3-aminométhyl-3,5,5 :

Bioaccumulation : Espèce : Poisson  
 Facteur de bioconcentration (BCF) : 5,13  
 Méthode : évaluée

Coefficient de partage : : log Poe : 3,6 (25°C)  
noctanol/eau pH : 7  
Méthode : Règlement (CE) n. 440/2008, annexe, A.8 BPL :  
non

## 12.4 Mobilité dans le sol

### Composants:

**4,4'-isopropylidènediphénol, produits de réaction oligomères avec le 1-chloro-2,3-époxypropane, produits de réaction avec le 3-aminométhyl-3,5,5 :**

Diffusion dans les différents compartiments : log Koc : > 5,16

environnementaux

Méthode : Ligne directrice 121 de l'OCDE

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

### Produit:

Évaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun composant considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des concentrations de 0,1 % ou plus.

## 12.6 Autres effets indésirables

### Produit:

Plus d'informations : La substance/le mélange ne contient aucun composant considéré ayant des propriétés de perturbation endocrinienne au sens de l'article 57, point f), de REACH ou du règlement délégué (UE) 2017/2100 ou du règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations écologiques supplémentaires : Remarques : Un danger pour l'environnement ne peut être exclu en cas de manipulation ou d'élimination non professionnelle.

## SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Conformément aux réglementations locales et nationales.  
Conteneur dangereux lorsqu'il est vide. Ne pas jeter avec les ordures ménagères.  
Ne mélangez pas les déchets provenant de différentes sources lors de la collecte.

Contenants contaminés : Les contenants vides doivent être transportés vers un site autorisé pour le recyclage ou l'élimination.

---

**ARTICLE 14 : informations relatives au transport****14.1 Numéro ONU****ADR/RID/ADN** : ONU 2735

Extension IMDG : ONU 2735

**IATA** : ONU 2735**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU****ADR/RID/ADN** : AMINE LIQUIDE CORROSIVE, NSA  
(aduit BADGE-IPDA)Extension IMDG : AMINES, LIQUIDE, CORROSIF, NSA  
(aduit BADGE-IPDA)**IATA** : Amines, liquides, corrosifs, nsa  
(aduit BADGE-IPDA)**14.3 Classes de danger pour le transport****ADR/RID/ADN** : 8

Extension IMDG : 8

**IATA** : 8**14.4 Groupe d'emballage****ADR/RID/ADN**

Groupe d'emballage : III

Code de classification : C7

Numéro d'identification  
du danger : 80

Étiquettes : 8

Code de restriction des  
tunnels : ET

## Extension IMDG

Groupe d'emballage : III

Étiquettes : 8

Code EmS : FA, SB

Remarques : Groupe de ségrégation du code IMDG 18 - Alcalis

**IATA**Instructions d'emballage  
(avion cargo) : 856Instructions d'emballage  
(avion de passagers) : 852

Groupe d'emballage : III

Étiquettes : 8

**14.5 Dangers environnementaux****ADR/RID/ADN**

Dangereux pour l'environnement : Non

**Extension IMDG**

Polluant marin : Non

**IATA**

Dangereux pour l'environnement : Non

**14.6 Précautions particulières à prendre par les utilisateurs**

Remarques : Le transport de marchandises dangereuses, y compris le chargement et le lo  
le déchargement, doit être effectué par des personnes ayant reçu  
la formation nécessaire exigée par la réglementation modale.

**14.7 Transport en vrac selon l'annexe II de MARPOL 73/78 et le code IBC Non**

applicable au produit sous sa forme fournie.

---

**ARTICLE 15 : Informations réglementaires****15.1 Lois et réglementations en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange**

REACH - Restrictions concernant la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances, mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : N'est pas applicable

REACH - Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates à autorisation (article 59). : Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 57). N'est pas applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : pas applicable

Règlement (CE) no. 649/2012 du Parlement européen et du Conseil sur l'exportation et l'importation de produits chimiques dangereux : Non applicable et du

Seveso III : Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil relative à la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. N'est pas applicable

Autres législations : En référence à la composition du produit, aucun nous n'ajoutons intentionnellement aucune des substances répertoriées dans la directive européenne 2011/65/UE (RoHS 2, RoHS3 et China RoHS).

Par conséquent, le produit est conforme à ces directives. Nous n'ajoutons pas intentionnellement de minéraux de conflit au produit.

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique N'est**

pas applicable

**ARTICLE 16 : autres informations**

Les points qui ont subi des modifications importantes par rapport à la version précédente sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps de ce document.

**Texte intégral des Phrases-H**

H302	:	Nocif en cas d'ingestion.
H312	:	Nocif par contact avec la peau.
H314	:	Il provoque de graves brûlures cutanées et de graves lésions
H317	:	oculaires. Peut provoquer une réaction allergique cutanée. Provoque
H318	:	des lésions oculaires graves.
H319	:	Provoque une grave irritation des yeux. Nocif
H332	:	en cas d'inhalation.
H361d	:	Susceptible de nuire à l'enfant à naître. Toxique
H401	:	pour les organismes aquatiques.
H411	:	Toxique pour la vie aquatique avec des effets à long terme.
H412	:	Nocif pour la vie aquatique avec des effets durables.

**Texte intégral des autres abréviations**

Toxicité aiguë. Chronique	:	Toxicité aiguë
aquatique	:	Danger aquatique à long terme (chronique) Lésions
Barrage des yeux.	:	oculaires graves
Irritation des yeux.	:	Irritation de l'oeil
Repr.	:	Toxicité pour la reproduction
Peau Corr.	:	Corrosion cutanée
Peau Sens.	:	Sensibilisation cutanée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures ; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route ; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels ; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux ; pc - Poids corporel ; CLP - Règlement sur la classification, l'étiquetage et l'emballage ; Règlement (CE) n° 1272/2008 ; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction ; VACARME

- Norme de l'Institut allemand de normalisation ; LIS - Liste intérieure des substances (Canada) ; ECHA - Agence européenne des produits chimiques ; Numéro CE - Numéro de la Communauté européenne ; ECx - Concentration associée à x% de réponse ; ELx - Taux de charge associé à x % de réponse ; EmS - Programme d'urgence ; ENCS - Produits chimiques existants et nouveaux (Japon) ; ErCx - Concentration associée à une réponse du taux de croissance de x % ; SGH - Système général harmonisé ; BPL - Bonnes Pratiques de Laboratoire ; CIRC - Centre international de recherche sur le cancer ; IATA - Association internationale du transport aérien ; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac ; IC50 - La moitié de la concentration maximale inhibitrice ; OACI - Organisation de l'aviation civile internationale ; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants en Chine ; IMDG - Transport maritime international de marchandises dangereuses ; OMI - Organisation maritime internationale ; ISHL - Loi sur la sécurité et la santé au travail (Japon) ; ISO - Organisation internationale de normalisation ; KECI - Inventaire coréen des produits chimiques existants ; LC50 - concentration létale à 50 % pour une population test ; DL50 - dose létale à 50 % pour une population test (dose létale médiane) ; MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires ; nsa - non spécifié ailleurs ; NO(A)EC - Concentration sans effet (défavorable) observé ; NO(A)EL - Niveau sans effet (négatif) observé ; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants en Chine ; IMDG - Transport maritime international de marchandises dangereuses ; OMI - Organisation maritime internationale ; ISHL - Loi sur la sécurité et la santé au travail (Japon) ; ISO - Organisation internationale de normalisation ; KECI - Inventaire coréen des produits chimiques existants ; LC50 - concentration létale à 50 % pour une population test ; DL50 - dose létale à 50 % pour une population test (dose létale médiane) ; MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires ; nsa - non spécifié ailleurs ; NO(A)EC - Concentration sans effet (défavorable) observé ; NO(A)EL - Niveau sans effet (négatif) observé ; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants en Chine ; IMDG - Transport maritime international de marchandises dangereuses ; OMI - Organisation maritime internationale ; ISHL - Loi sur la sécurité et la santé au travail (Japon) ; ISO - Organisation internationale de normalisation ; KECI - Inventaire coréen des produits chimiques existants ; LC50 - concentration létale à 50 % pour une population test ; DL50 - dose létale à 50 % pour une population test (dose létale médiane) ; MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires ; nsa - non spécifié ailleurs ; NO(A)EC - Concentration sans effet (défavorable) observé ; NO(A)EL - Niveau sans effet (négatif) observé ; IMDG - Transport maritime international de marchandises dangereuses ; OMI - Organisation maritime internationale ; ISHL - Loi sur la sécurité et la santé au travail (Japon) ; ISO - Organisation internationale de normalisation ; KECI - Inventaire coréen des produits chimiques existants ; LC50 - concentration létale à 50 % pour une population test ; DL50 - dose létale à 50 % pour une population test



NOELR - Taux de charge sans effet observé ; NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques ; OCDE - Organisation de coopération et de développement économiques ; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution ; PBT - Substance persistante, bioaccumulable et toxique ; PICCS - Inventaire des substances chimiques des Philippines ; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitatives); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances chimiques ; RID - Règlement concernant le transport ferroviaire international des marchandises dangereuses ; SADT - Température de décomposition auto-accélérée ; FDS - Fiche de données de sécurité ; SVHC - Substance extrêmement préoccupante ; TCSI - Inventaire des substances chimiques de Taiwan ; TECI - Inventaire thaïlandais des substances chimiques existantes ; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses ; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); ONU - Nations Unies ; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

**Plus d'informations**

Directions : Fourniture d'informations, d'instructions et de formation aux  
sur la formation opérateurs.

**Classement du mélange :**

Toxicité aiguë. 4	H302
Toxicité aiguë. 4	H332
Peau Corr. 1B	H314
Blessure aux yeux 1	H318
Peau Sens. 1	H317
Chronique aquatique 3	H412

**Procédure de classement :**

Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont correctes selon notre meilleure connaissance du produit au moment de la publication et ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification de la qualité du produit.

ÇA ÇA